

Anne-Claire Joo-Beldon □ **Stéphanie Fajsse**

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

7, avenue de Birmingham - 69004 Lyon

Tél. 04.72.10.65.50.

jbf@huissier-justice.fr

www.huissiers-joo-beldon-faysse.fr

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL
DE CONSTAT

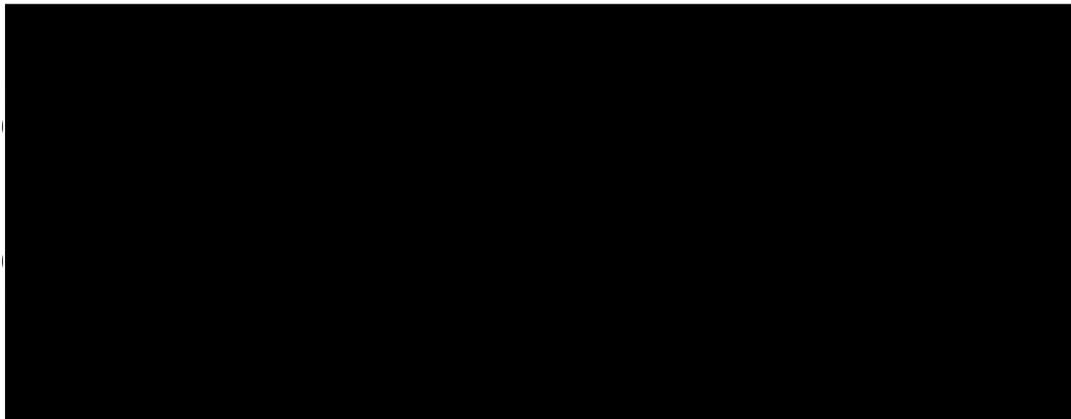
L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

Et le **DIX-HUIT MAI**

À la requête du Syndicat des copropriétaires « **L'ALEXANDRIN** », sis 43, rue du Quatre Aout 69100 VILLEURBANNE, représenté par son syndic en exercice la Société anonyme **CABINET GINET**, inscrite au registre du commerce et des sociétés de ROANNE sous le numéro 394123384 dont le siège social est situé 16, rue Brison, B.P. 263 à ROANNE CEDEX (42301), pris en son établissement de VILLEURBANNE 69100, 79 rue Anatole France, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Faisant constitution d'Avocat en la personne de La SELARL BDMV AVOCATS représentée par Maître Corinne MENICHELLI, avocat au Barreau de LYON, demeurant 30 rue Servient 69003 LYON

Agissant à l'encontre de :



1.

En vertu :

D'un JUGEMENT sur procédure accélérée au fond rendu le 22 septembre 2020 par le tribunal judiciaire de LYON réputé contradictoire et en premier ressort, signifié par acte de mon ministère le 13 octobre 2020 par PV 659 CPC à [REDACTED]

Et d'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, délivré par acte de mon ministère en date du 21/04/2022.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2.»

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Ce Procès-verbal comprend et répond aux mentions prévues à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution :

A l'effet de dresser le procès-verbal descriptif des biens immobiliers ci-après désignés sur la commune de VILLEURBANNE (69100), 43, rue du quatre août.

C'est pourquoi :

Déférant à cette réquisition je soussignée, **Anne-Claire JOO-BELDON**, huissier de justice associée, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée Anne-Claire Joo-Beldon ≡ Stéphanie Fayÿsse, titulaire d'un office d'huissiers de justice associés à la résidence de Lyon (69004), y demeurant 7, avenue de Birmingham,

Me suis rendue ce jour à, **11h30, 43 rue du Quatre Août 69100 VILLEURBANNE** où y étant, j'ai constaté ce qui suit :

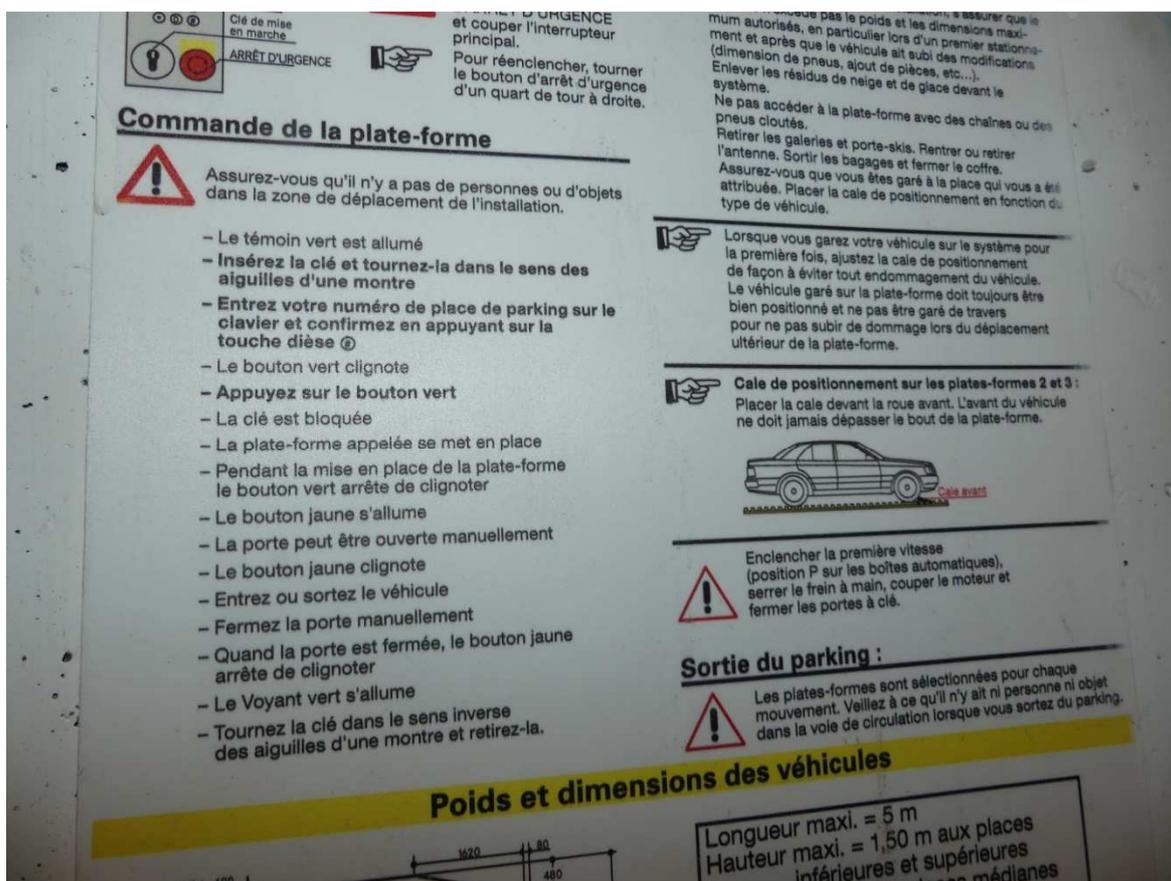
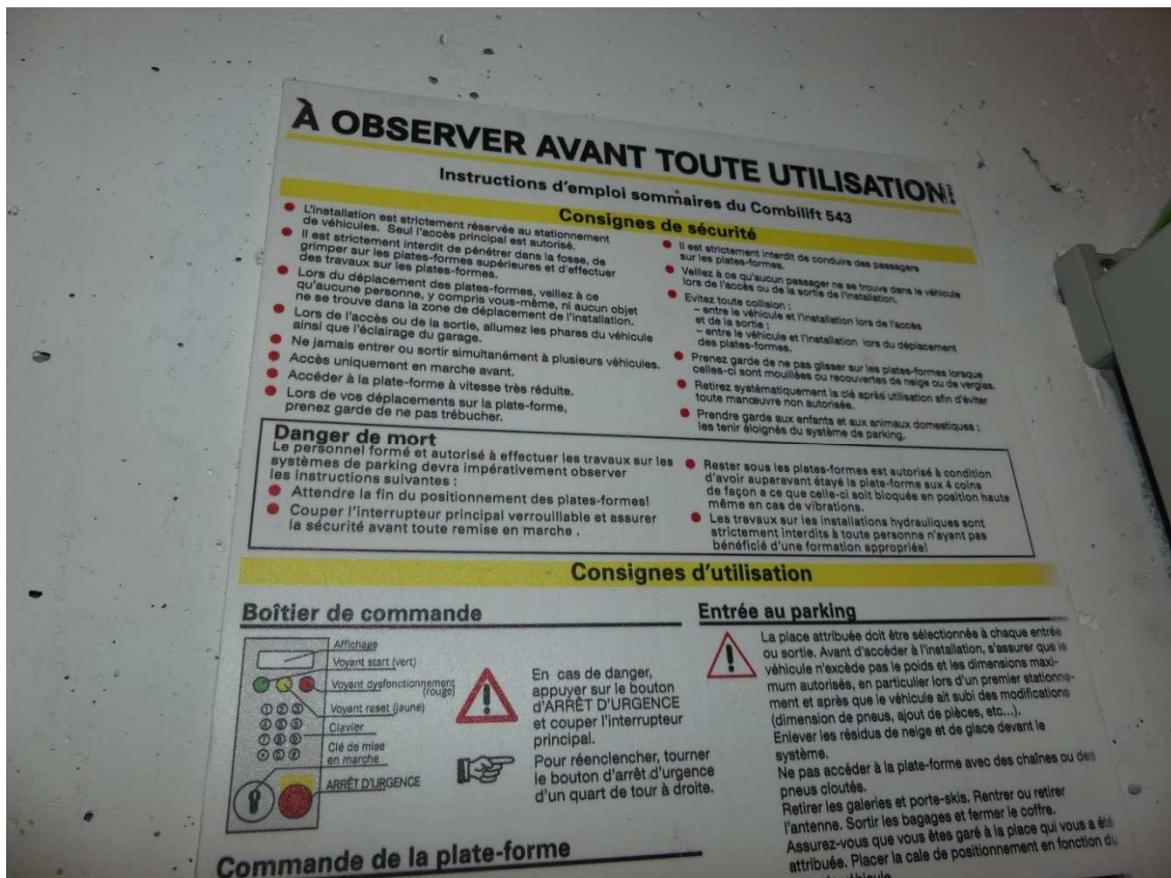
L'ensemble correspond à 4 places de stationnement situées dans un éco-parking :

- Le **lot 17**, soit un parking en sous-sol de type éco parking type 543 (plateforme haute) avec les 45/10 000 tantièmes des parties communes générales de l'immeuble ;
- Le **lot 18** soit un parking en sous-sol de type éco parking type 543 (plateforme basse) avec les 45/10 000 tantièmes des parties communes générales de l'immeuble ;
- Le **lot 19** soit un parking en sous-sol de type éco parking type 543 (plateforme haute) avec les 45/10 000 tantièmes des parties communes générales de l'immeuble ;
- Le **lot 20** soit un parking en sous-sol de type éco parking type 543 (plateforme centrale) avec les 45/10 000 tantièmes des parties communes générales de l'immeuble.

Je me trouve au niveau du panneau de commande des places de stationnement. Il s'agit de douze places de stationnement dont une reste en permanence vacante. Ces places de stationnement disposent de plusieurs hauteurs, soit 1,70 m, soit 1,50 m.

Ces hauteurs sont indiquées sur un panneau correspondant à une notice d'emploi à observer avant toute utilisation.

A droite de ces panneaux parfaitement lisibles, je note la présence d'une platine qui permet de choisir la place désirée pour le stationnement du véhicule.



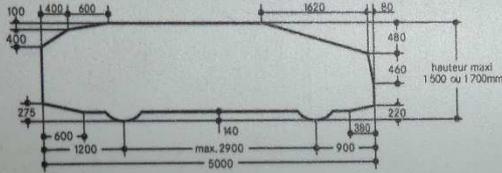
- arrête de clignoter
- Le Voyant vert s'allume
 - Tournez la clé dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et retirez-la.

Sortie du parking :



Les plates-formes sont sélectionnées pour chaque mouvement. Veillez à ce qu'il n'y ait ni personne ni objet dans la voie de circulation lorsque vous sortez du parking.

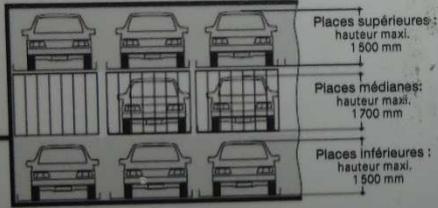
Poids et dimensions des véhicules



Longueur maxi. = 5 m
 Hauteur maxi. = 1,50 m aux places inférieures et supérieures
 1,70 m aux places médianes
 Poids maxi. = 2,0 tonnes
 Poids maxi. par roue = 500 kg
 La hauteur totale inclut les barres de toit et l'antenne



Les véhicules d'une hauteur supérieure à 1,50 m ou 1,70 m ainsi que les véhicules bas et véhicules à spoiler ne peuvent être garés qu'aux risques et périls du conducteur.



W Ö H R

Otto Wöhr GmbH
 Auto-Parksysteme

Alinéa PARK

Systèmes de parkings mécanisés

En cas de dommages ou de dysfonctionnements contacter le service après-vente.

À OBSERVER AVANT TOUTE UTILISATION

Instructions d'emploi sommaires du Combi lift 942

Consignes de sécurité

- Ne pas utiliser l'appareil sans être correctement formé.
- Ne pas utiliser l'appareil si vous êtes sous l'influence de l'alcool ou de médicaments.
- Ne pas utiliser l'appareil si vous êtes fatigué ou si vous avez mal au dos.
- Ne pas utiliser l'appareil si vous n'avez pas les compétences nécessaires.
- Ne pas utiliser l'appareil si vous n'avez pas les compétences nécessaires.
- Ne pas utiliser l'appareil si vous n'avez pas les compétences nécessaires.

Danger de mort

Ne pas utiliser l'appareil si vous n'avez pas les compétences nécessaires.

Consignes d'utilisation

Entrée au parking

Le bouton d'arrêt est situé à l'extérieur de la cabine. Appuyez sur ce bouton si vous devez arrêter le mouvement de la plate-forme.

Sortie du parking

Le bouton de sortie est situé à l'intérieur de la cabine. Appuyez sur ce bouton pour sortir du parking.

Poids et dimensions des véhicules

Longueur maxi. = 5 m
 Hauteur maxi. = 1,50 m aux places inférieures et supérieures
 1,70 m aux places médianes
 Poids maxi. = 2,0 tonnes
 Poids maxi. par roue = 500 kg



Sous-sol

Une rampe d'accès permet d'accéder aux stationnements. Elle est accessible depuis la rue du 4 août, et fermée à l'aide d'une porte métallique.





La porte métallique bascule sur une rampe d'accès aux stationnements.





Elle se prolonge jusqu'à une plateforme qui dessert des portes métalliques correspondant aux garages fermés.



Les lots de copropriété correspondent aux emplacements 1, 2, 3 et 4. La platine est déverrouillée à l'aide d'une clé qui permet la commande du stationnement concerné.

Une fois la commande activée pour déterminer la place de stationnement, la porte coulissante métallique se débloque et laisse apparaître la place de stationnement correspondant à une plateforme métallique.

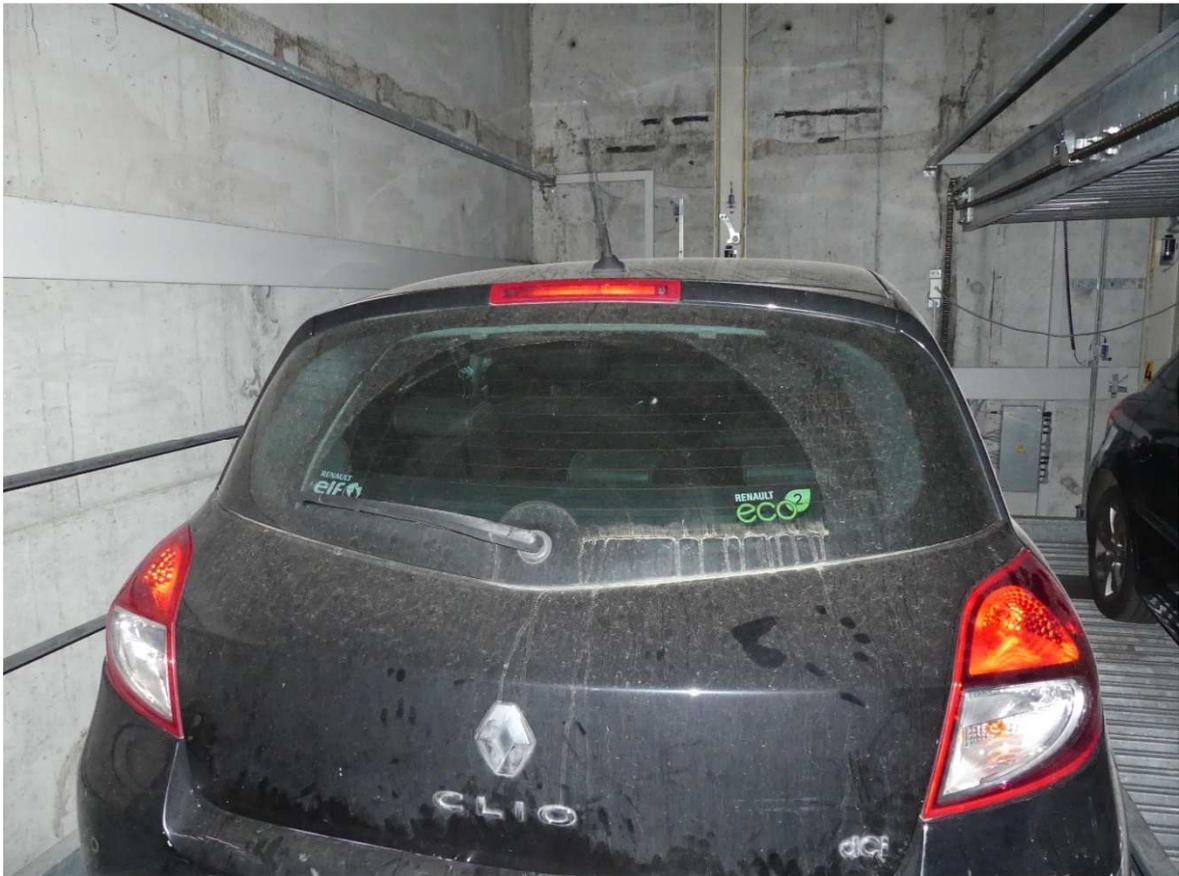


Place n°1

Celle-ci est située sur le niveau haut. Le sol est constitué d'un bardage métallique. Il est inséré entre des rails qui correspondent à la mécanique des plateformes pour la libération des places.

Les murs sont constitués d'un voile béton. Elles accueillent également des structures métalliques, et ce sur l'intégralité de la surface.





Place n°2

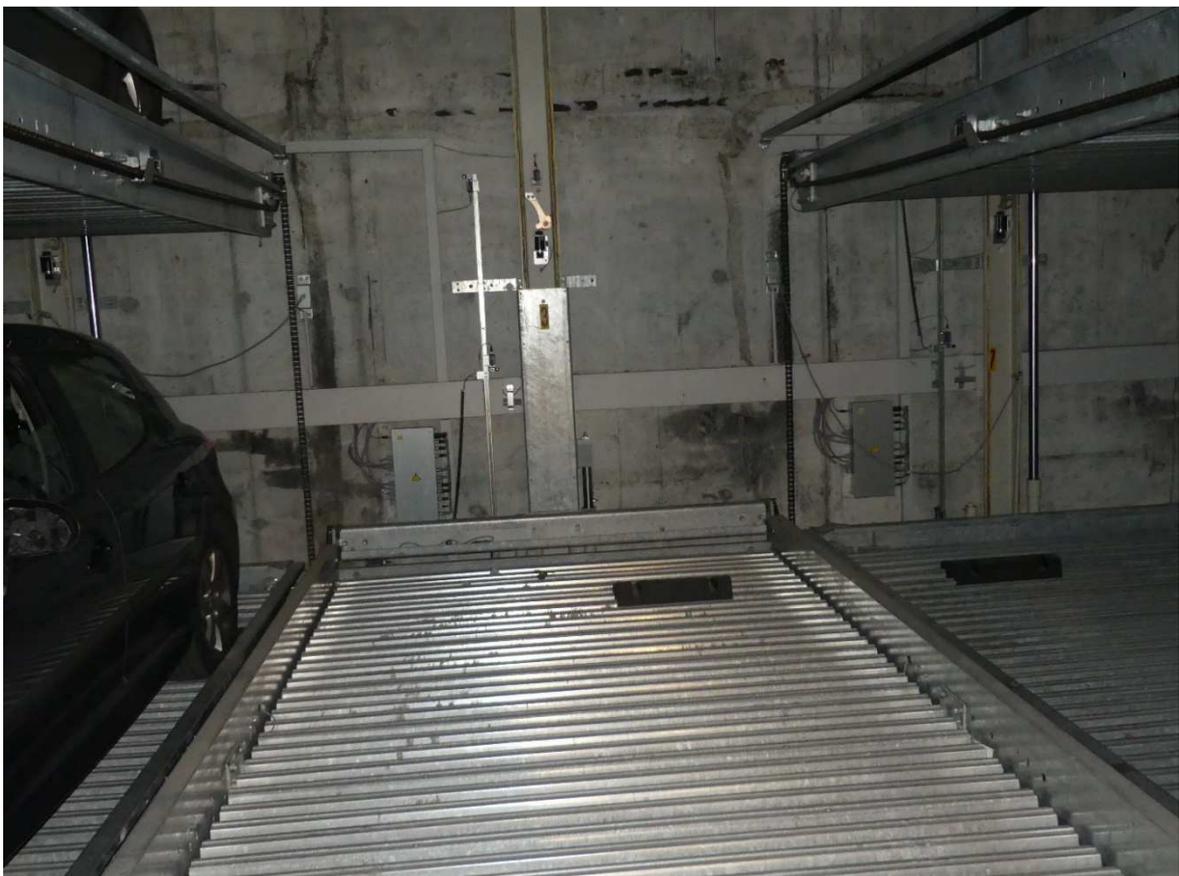
Sur le fond de la place, j'observe un flochage correspondant au n°2. Le sol est constitué de ce même plancher métallique intégré dans des structures, délimitant la périphérie de la place de stationnement.





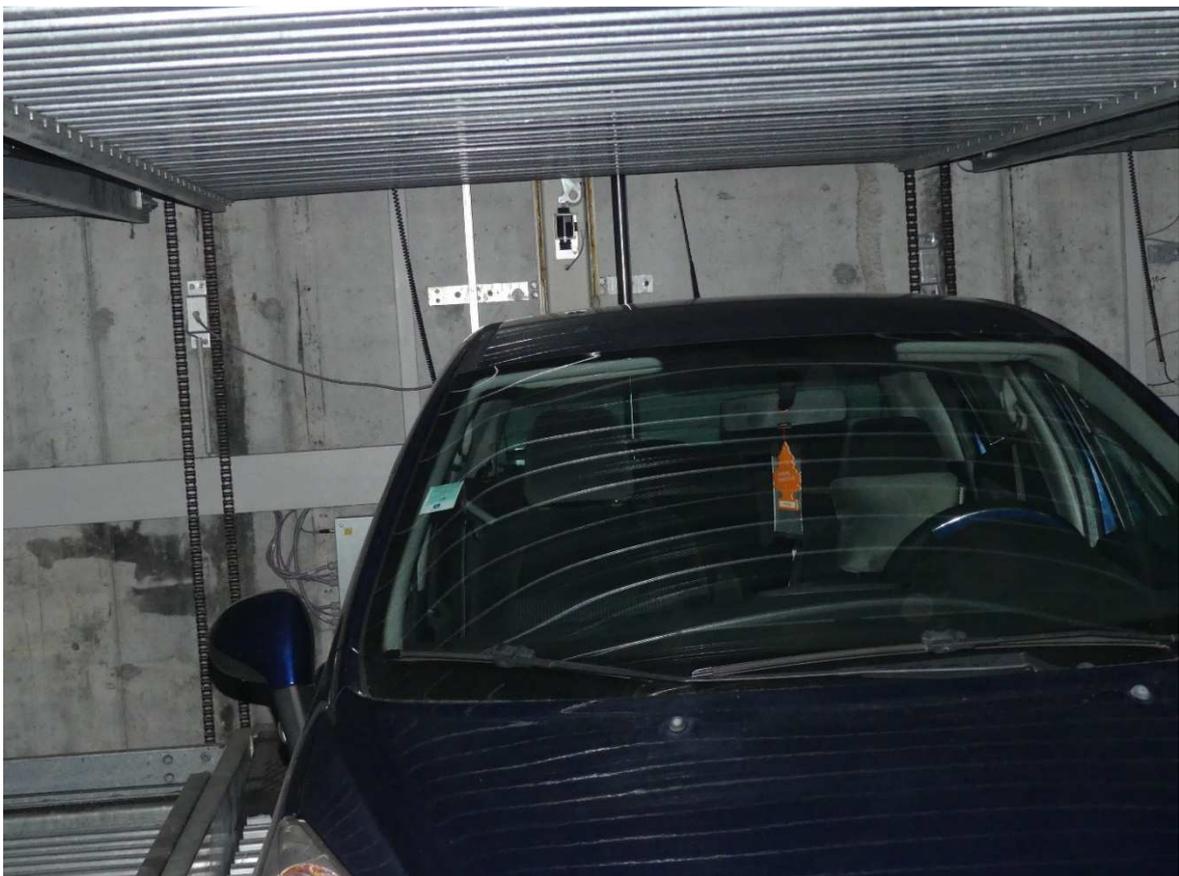
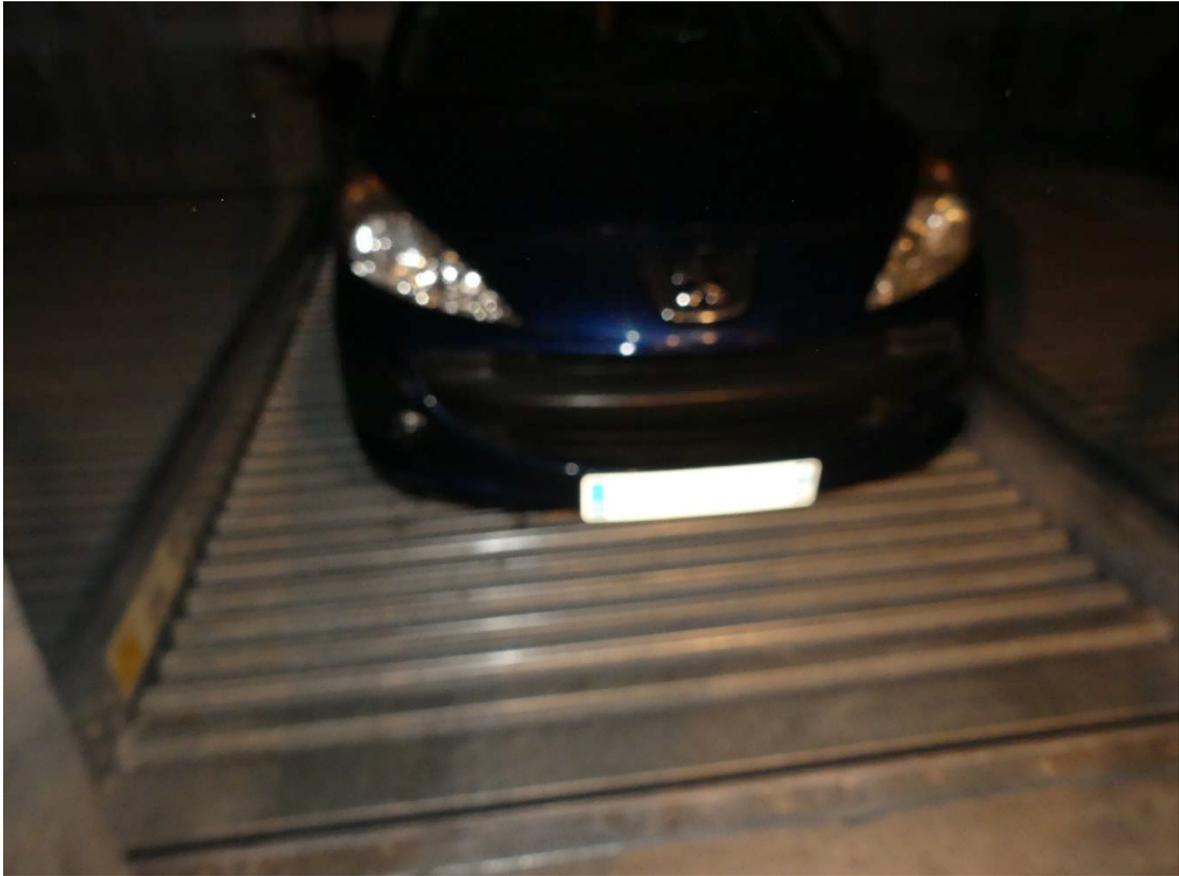
Place n°3

Celle-ci est positionnée en plateforme haute. Elle est constituée d'un plancher métallique intégrée dans des structures périphériques avec rails métalliques positionnés sur les parois correspondant à des voiles bétons.



Place n°4

Celle-ci est positionnée en partie centrale. Il s'agit d'une plateforme centrale. La place est occupée par un véhicule. Sur les surfaces visibles, le sol est constitué d'un plancher métallique intégré dans des rails.



Mes constatations personnelles étant terminées, je me suis retirée,

Et de tout ce que dessus, j'ai, huissier de justice soussigné, fait et rédigé le présent procès-verbal de constat,

Pour servir et valoir ce que de droit.

Anne Claire JOO-BELDON

